

CONVENTION D'ACTIVITE BENEVOLE A LA CARTE BLANCHE

L'association La Carte Blanche vous remercie d'offrir vos services en qualité de bénévole et vous souhaite la bienvenue au sein de notre structure reconnue d'utilité publique.

La présente convention a pour objet de vous apporter les premières informations utiles à l'accomplissement de votre activité.

Vous avez déjà rencontré le/la responsable du secteur dans lequel vous apportez votre contribution. Vous serez reçu(e) probablement prochainement aussi par la direction.

Nous vous informons que La Carte Blanche assure ses bénévoles durant l'activité:

- ✓ **en responsabilité civile** pour tout dommage occasionné à des tiers (= personnes extérieures à l'association) pendant vos interventions;
- ✓ **en responsabilité civile automobile**: pour tout dommage à l'égard de véhicules tiers, si vous n'avez pas commis de faute grave.
- ✓ **en cas de dommages sur votre propre véhicule** si vous n'avez pas commis de faute grave.

Pour toute conduite de véhicule durant vos heures de disponibilité, nous vous recommandons expressément nos véhicules. Ce n'est qu'à titre exceptionnel, et sur entente avec le/la responsable du secteur, que votre véhicule privé sera mis à contribution.

Par ailleurs, nous vous prions, dès lecture de la présente convention, de nous fournir la preuve de votre assurance accident privée, afin que vous soyez couvert(e) en cas d'accident en complément de notre propre assurance lors d'une activité dans notre association.

En tant que bénévole de La Carte Blanche vous devez connaître ces principes énoncés ci-après de notre institution sur lesquels nous vous demandons, par votre signature, votre accord plein et entier avant de vous engager:

- ✓ **être fiable et ponctuel dans les engagements pris de votre plein gré,**
- ✓ **respecter le matériel, les lieux et les véhicules** mis à disposition et en prendre soin,
- ✓ **adopter un comportement adéquat** avec toute la population fragile qui fait appel à nous,
- ✓ **faire preuve de l'engagement** nécessaire dans le temps déterminé d'un commun accord.

En cas d'accord avec ces quelques dispositions, nous vous remercions de nous retourner copie de la présente convention dûment signée.

Enfin, si vous désirez cesser votre activité, nous vous prions de nous avertir avec l'anticipation maximale, pour nous permettre de trouver le relais nécessaire.

Au plaisir de vous accueillir à La Carte Blanche et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de recevoir, Madame/Monsieur, mes très cordiales salutations.

Le/la bénévole:.....

Gilles Chervet, directeur

Fait à Genève, en deux exemplaires, le

Le/la responsable du secteur